

## LETTRE AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP AML ACTIONS MONDE PART C - FR001400R3U6

Paris, le 18 décembre 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de parts du Fonds Commun de Placement (FCP) AML Actions Monde géré par Auris Gestion et nous vous informons à ce sujet de modifications à venir.

### Quels changements vont intervenir sur votre fonds ?

Conformément au souhait de votre société de gestion les modifications suivantes vont être effectuées à compter du 24 décembre 2024 :

- Augmentation de l'exposition minimale aux actions
- Diminution de l'exposition maximale aux obligations et instruments du marché monétaire

Veillez vous reporter à la section « Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ? » pour plus de détails.

### Quand ces opérations interviendront-elles ?

Ces modifications entreront en vigueur le **24 décembre 2024**, de manière automatique et sans aucune démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts.  
Nous vous rappelons par ailleurs que votre FCP ne facture pas de commission de rachat.

### Quel est l'impact de cette ou ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement ?

- Modification du profil de rendement /Risque : **Oui**
- Augmentation du profil de risque : **Oui**
- Augmentation potentielle des frais : **Non**
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement / risque : **Significative<sup>1</sup>**



### Quel est l'impact de cette ou ces opérations sur votre fiscalité ?

Compte tenu de la nature de l'opération, il n'y a pas d'impact fiscal particulier.

<sup>1</sup> Cet indicateur se base sur l'évolution du SRI et l'évolution du fonds à une ou plusieurs typologies de risques

**Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?**

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après	
<b>Régime juridique et politique d'investissement</b>			
<b>Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques*</b>	Actions : [20% ; 100%]  Obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire : [0% ; 100%]	Actions : [60% ; 100%]  Obligations, autres titres de créances et instruments du marché monétaire : [0% ; 40%]	Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente +  -

**Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Ces opérations interviendront de manière automatique sans aucune démarche de votre part. Si toutefois elles n'étaient pas conformes à vos souhaits, vous pouvez demander, conformément aux dispositions figurant dans le prospectus, le rachat de vos parts sans frais.

Nous attirons votre attention sur la nécessité et l'importance de prendre connaissance du prospectus relatif au FCP, dont un exemplaire vous sera remis sur simple demande adressée au siège social d'AURIS GESTION.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la société de gestion <https://www.aurisgestion.com/>.

Par ailleurs, nous vous invitons à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

En l'absence d'avis sur cette opération, nous vous invitons également à prendre contact avec votre conseiller ou distributeur.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

**Sébastien GRASSET**  
Directeur Général  
Directeur de l'Asset Management

